NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

AVENUE DE L'INDUSTRIE (R.D. 152)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des prélèvements d'eau souterraine vont être régulièrement réalisés avenue de l'Industrie par la société AECOM France – 3 avenue Paul Langevin – Bât 3 – RDC – 33600 Pessac, agissant pour le compte de TOTAL MARKETING SERVICES – 24 Cours Michelet – 92800 Puteaux,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler avenue de l'Industrie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de l'Industrie** à compter **du 12 février 2024 de façon trimestrielle pour l'année 2024 sur des jours ouvrés entre 9 heures et 17 heures :**

- **Neutralisation partielle du trottoir en deux points** sur le tronçon compris entre la rue Maurice Gunsbourg et la future voie amorcée dans l'aménagement de l'avenue en direction de la rue de la Baignade : **le cheminement piéton sera maintenu.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M.le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^ce^ Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- AECOM France – 3 avenue Paul Langevin – Bât 3 – RDC – 33600 Pessac.

FAIT EN MAIRIE, LE 26 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 29 JAN. 2024